

ComCom du Bassin de Pompey
Rue des 4 Éléments
54340 Pompey
03 83 49 81 81

Axel BROMAN
73 rue de Nancy
54250 Champigneulle
axel@broman.fr
06 49 23 70 41

Le 26 août 2021 à Champigneulle

À destination de : DIREP – Pôle Administration Générale – Achat public

Objet : Devenir arrêté 2019-03-26 AF

Bonjour,

Suite à mon courrier du 16 décembre 2019, suivi de la réponse de votre service datant du 5 février 2020, je me retrouve dans une situation pour laquelle j'ai besoin d'informations sur la raison de la non-application de cet arrêté.

En effet, contrairement à ce qui était indiqué sur votre réponse, pour laquelle je me vous remercie d'avoir pris le temps d'éditer, le statut de route type voie verte n'était pas légalement compatible avec l'accès aux véhicules motorisés de loisirs.

En ce jour de 26 août 2021, soit plus de deux ans après sa publication, l'arrêté n'est toujours pas appliqué. En effet, il y est écrit « Article 1 : A compter de la mise en place de la signalisation réglementaire, la circulation et le stationnement sont interdits, sauf aux services d'intervention et de secours, sur la Voie verte sur la commune de Champigneulle. ».

Seulement, la signalisation verticale liée aux restrictions d'accès d'une route de type voie verte est depuis 2008 codifiée par l'unique panneau réglementaire C115. Ce panneau n'étant posé sur la voirie, de ce fait la voie d'accès ne peut pas être considérée comme route de type voie verte, les restrictions énoncées dans cet arrêté ne peuvent s'appliquer.

Je souhaiterais avoir des informations sur le devenir de cet arrêté. Le projet est-il abandonné ? Un tribunal l'a-t-il contesté ? Est-il toujours prévu dans un futur de classer cette voie d'accès en route type voie verte ?

Bien cordialement, Axel.